news.belgium

02 juil 2021 -18:08

Appartient à Conseil des ministres du 2 juillet

Marché public pour l'accueil des personnes sans abri en Région de Bruxelles-Capitale durant l'hiver

Sur proposition de la ministre en charge de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public pour l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri en Région de Bruxelles-Capitale durant la période hivernale.

Le SPP Intégration sociale souhaite lancer un marché pour un montant maximum estimé de 4.050.000 euros TVA comprise, sur une durée de 3 ans, avec possibilité de résiliation anticipée du marché à la fin de la première ou de la deuxième année. Le marché à exécuter concerne l'organisation de l'accueil et de l'accompagnement des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale. Le marché sera passé par le biais d'une procédure négociée directe avec publication préalable.

Le dispositif d'accueil doit être ouvert chaque année du 1er novembre au 31 mars. L'accueil sera organisé dans le bâtiment situé rue de Trèves 82 à Bruxelles, d'une capacité maximale de 250 personnes. L'accueil doit fournir au public cible les services suivants :

- · accompagnement psychosocial
- soutien médical et paramédical
- petit-déjeuner et repas chaud le soir
- accès à des installations sanitaires
- espace de rangement de vêtements

Chaque année, une autoévaluation sera également rédigée et présentée par l'organisation qui exécutera le marché.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



news.belgium

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris Avenue de la Toison d'or, 87 1060 Bruxelles Belgique +32 2 541 64 84 https://lalieux.belgium.be info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel Porte-parole (FR) +32 476 60 02 61 delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Jurgen Masure Porte-parole (NL) +32 479 27 68 64 jurgen.masure@lalieux.fed.be

